

12 COMMUNES



Dossier spécial ...

Risques majeurs : tout pour la sécurité !

POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

L'Édito

Notre région, si belle et que tous nous envient, est soumise à deux principales menaces. En été, les incendies et l'automne venu, les inondations.

Des événements qui, malheureusement, sont de plus en plus fréquents et dont les conséquences peuvent être dramatiques. Le mois de juillet nous l'a bien, bien malgré nous, rappelé : notre territoire est un bien précieux, protégé mais qui ne pourra jamais être à l'abri de certains « ennemis » comme le feu ...

La Communauté de communes oeuvre toutefois sans relâche et à l'année afin de limiter les dommages de tels phénomènes. Votre Intercommunalité - par le biais des services Forêt ou encore Cours d'eau - est ainsi tout à la fois dans l'action et la prévention.

Les progrès réalisés ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois dans ces deux domaines sont grands. Nous vous laissons, via ce nouveau numéro sur les Risques majeurs, apprécier.

Vincent MORISSE
Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez,

Philippe LEONELLI
Vice-président délégué à la Communication



Lors des incendies de cet été 2017



alerte information

Être bien alerté pour ma sécurité et celle de ceux qui me sont chers !

Illustration du flyer sur le système « Télé-alerte »



LES INONDATIONS DU MIDI
Couverture de l'Illustré du Petit Journal sur les inondations dans le sud de la France survenues en octobre 1932

Comme partout en France, le territoire du Golfe de Saint-Tropez est exposé à des risques naturels et technologiques appelés « risques majeurs ». Parmi les risques répertoriés localement nous pouvons citer les incendies de forêt (lire page 2) ou encore les inondations. Mais sont également identifiés les risques tels les submersions marines, mouvements de terrain, séismes et transports de matières dangereuses.

Et si chaque administré est acteur dans la prévention ainsi que dans la gestion de ce type d'évènements, la Communauté de communes tient sans détour le premier rôle. Via le Contrat de Rivière 2015-2020 de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez, quelques-unes des actions conduites au sein du service Cours d'eau permettent à l'Interco d'agir significativement.

PCS et DICRiM

La mise en place d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** pour prévenir les dangers cités précédemment et y faire face le cas échéant, ainsi que le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM)** – qui permet à chaque administré d'être acteur de sa propre sécurité – est dévolue à chacune des 12 communes du territoire. Toutefois, c'est la Communauté de communes qui apporte à ces dernières une aide précieuse dans l'élaboration et/ou la révision de ces dispositifs.

Téléalerte

L'Intercommunalité a mis en place l'achat groupé d'un système d'appel en masse appelé « télé-alerte » afin de doter toutes les communes qui le souhaitent de moyens efficaces pour avertir la population en cas de risque. En cas d'évènement dangereux prévu ou survenu sur le territoire communal, les communes peuvent ainsi utiliser un outil qui permet, en quelques minutes, d'envoyer un message d'alerte par message vocal, SMS ou mail à l'ensemble des administrés qui ont souhaité s'inscrire sur listing.

PCS, DICRiM, quesaco ?

Le PCS permet d'organiser l'assistance à la population et la sauvegarde des biens lors d'un sinistre important (cellule de crise, mise à l'abri, hébergement d'urgence et restauration, ...).

Le DICRiM renseigne, sous forme de petit livret disponible en mairie, sur les différentes situations auxquelles la commune concernée est exposée. Les mesures prises pour limiter les conséquences sur la population et les bons réflexes à avoir en cas de crise y sont soulignées.

INCENDIES DE L'ÉTÉ :

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PREND L'AVENIR DU TERRITOIRE EN MAIN !

Entre le 24 et le 26 juillet dernier, ce sont près de 500 hectares dont 300 hectares de propriété du Conservatoire du littoral qui ont été ravagés par les flammes. Un triste bilan qui aurait pu être bien plus lourd.

Grâce aux équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) que réalise la Communauté de communes, les sapeurs-pompiers ont pu intervenir en toute sécurité.

L'importance des réalisations inscrites au PIDAF

Situés en plein cœur des massifs Lardier et Taillat - zones très sensibles au risque incendie- les équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) que gère la Communauté de communes ont été d'une grande aide pour l'intervention des secours.

Inscrit dans le Plan Intercommunal de Défense et d'Aménagement de la Forêt (PIDAF), l'ensemble des réalisations a permis de freiner la progression du feu durant près de 72 heures.

La collectivité « pilote »

Alors que la révision du PIDAF, justement, vient de débuter, la collectivité entame une phase de réflexion. De nouveaux aménagements sont à l'étude.

Un retour d'expérience estivale est par ailleurs organisé cet automne avec l'ensemble des partenaires.

La Communauté de communes s'érige ainsi en chef de file départemental dans le pilotage des actions à venir pour limiter les incendies sur son territoire.



Équipements DFCI : concrètement, ça donne quoi ?

Lors des incendies de juillet à Ramatuelle et La Croix Valmer, les sites de La Tourraque, des Brouis et de Gigaro, tous les trois aménagés par l'Intercommunalité, ont joué un rôle clé.

Alors que le premier empêche le feu de rentrer sur le site, les deux suivants permettent de lutter contre un brasier partant respectivement des habitations (ou de la première partie du littoral) et du sentier du littoral.

Les coupures de combustible, elles, donnent un accès sécurisé aux pompiers qui peuvent s'y positionner et combattre plus facilement un feu virulent.



Les pompiers en pleine manoeuvre cet été sur une coupe de combustible

Pour plus d'info :
cc-golfedesainttropez.fr



Site des Brouis - longueur : 2,8 km, surface 23,7 hectares
Site de Gigaro - longueur : 4 km, surface 12,1 hectares
Site de La Tourraque - longueur : 2,2 km, surface 15,7 hectares